

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/12/2024 - 24512 - 2023 B 00814 - 949 024 228 - 2S ETANCHEITE

2S ETANCHEITE

Société à Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 2 000 Euros

Siège sociale : 3 rue Marcel Carné

Espace Europe 2

91080 EVRY COURCOURONNES

SIREN : 949 024 228 RCS EVRY

Procès-Verbal de L'Assemblée Générale des Actionnaires Réunie le 15 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 juin à 10 heures, l'associé unique de la Société « 2S ETANCHEITE, Société à Actions Simplifiées Unipersonnelle au Capital de : DEUXX MILLE EUROS (2 000 Euros) Euros, divisé en CENT actions (100 actions) égales à VINGT Euros (20 Euros) chacune, se présente en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signé par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur YILMAZ Serhat, président de la société.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte d'un (1) associé, représentant cent (100) actions composant le capital social, sont présents.

Sont présent :

Monsieur YILMAZ Serhat (100 actions)

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux associés dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

ys

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

- Gestion du Président
- Affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport du Président.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le Président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les associés :

Première résolution

L'assemblée général approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et lui donne quitus de sa gestion.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Les bénéfices de l'exercice N se montent à 31 255 euros

Le montant total des bénéfices de l'exercice N seront répartis comme suit :

Réserves légales : 200 euros

Autres réserves : 31 055 euros

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

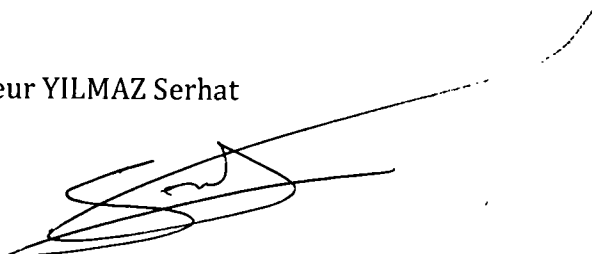
Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 30 des statuts, par Monsieur ERTUNC pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur YILMAZ Serhat

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SAS 2S ETANCHEITE

3 Rue MARCEL CARNE
ESPACE EUROPE 2
91000 EVRY-COURCOURONNES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 16/02/2023 au 31/12/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2024)Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	16022023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐																																				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage		☐																																
art. 209-O B (entreprises de transport maritime)																																											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																																											
Désignation de la société						Adresse du siège social																																					
SAS 2S ETANCHEITE																																											
SIRET						94902422800015																																					
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement																																					
3 Rue MARCEL CARNE ESPACE EUROPE 2 91000 EVRY-COURCOURONNES																																											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																																											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																																											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET																																					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																																											
B ACTIVITÉ																																											
Activités exercées				Construction				Si vous avez changé d'activité, cochez la case																																			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																											
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				0				Bénéfice imposable à 15%				36 979				Déficit																							
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																																											
2. Plus-values																																											
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%								PV exonérées (art. 238 quindecies)																											
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%																																			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																																											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				☐				Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A				☐				Zones franches urbaines				Territoire entrepreneur art 44 octies A				☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies				☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				☐				Zones franches d'activité art.44 quaterdecies				☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐				Autres dispositifs				☐							
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐				Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%																			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐																															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																																											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																																											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																																											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																																											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																																											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre												☐																															
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																																											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre												☐																															
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																																											
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																																											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																																											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												☐																															
Si oui, indication du logiciel utilisé																																											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :												Nom et adresse du conseil :																															
BM FIDUCIAIRE 12 Rue de l'Echiquier 75010 PARIS Tél : 0142470101																																											
OGA/OMGA												☐																															
Viseur conventionné												☐																															
(Cocher la case correspondante)																																											
Identité du déclarant :																																											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :												Date : Lieu :																															
N° d'agrément :												Qualité et nom du signataire : Signature :																															
Examen de conformité fiscale (ECF)												☐																															
prestataire :																																											

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

7. Montant des revenus répartis

91700 FLEURY MEROGIS FRANCE

100

2023

17 397

Désignation de l'entreprise		SAS 2S ETANCHEITE		3 Rue MARCEL CARNE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		ESPACE EUROPE 2		91000 EVRY-COURCOURONNES			
SIRET		9 4 9 0 2 4 2 2 8 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		11	
				Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 652	030	447	3 206	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	3 652	048	447	3 206	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	19 773	070		19 773	
		072	9 508	074		9 508	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	15 516	086		15 516	
	Charges constatées d'avance *	092	1 685	094		1 685	
	Total II	096	46 483	098		46 483	
Total général (I + II)		110	50 135	112	447	49 688	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		31 255			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I		142		33 255			
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		16 422			
	Comptes courants d'associés	173		12			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		16 433			
Total général (I + II + III)				180		49 688	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 652
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2S ETANCHEITE		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2023		
				Exercice N-1 clos le		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { services * } intracommunautaires	215		214		
		217		218	161 034	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	3	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	161 037	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	6 955	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 8.762 - immobilier :)				242	45 632	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	630	
Rémunérations du personnel *				250	51 667	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	18 417	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)		255		254	447	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	1	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	123 748		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			270	37 289	
	Produits exceptionnels (IV)			280		
	Charges financières (V)			290		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		294	310	
		348		300	177	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 547	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					
	310 31 255					
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
	312 31 255 314					
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 547	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	177	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Entreprises nouvelles (44, sexies)		986		989		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		991		
ZFA NG (44, quatorzièmes)		345		344		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		127		
Créance due au report en arrière du déficit { dont divers * }		346		655		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				641		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				647		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)			990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
Bénéfice col. 1 352 36 979 354						
Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					
	356					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						
360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfice col. 1 370 36 979 372						
Déficit col. 2						

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2S ETANCHEITE								Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 000	444		446	1 000		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 652	474		476	2 652		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	3 652	494		496	3 652		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	291	534		536	291		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	156	564		566	156		
TOTAL		570		572	447	574		576	447		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 2S ETANCHEITE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2S ETANCHEITE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 16022023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 11	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	161 034	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	161 034	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	13 324	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	28 748	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	42 073	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	118 965
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	118 965
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	175 673	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

I (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 94902422800015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2S ETANCHEITE

ADRESSE (voie) 3 Rue MARCEL CARNE ESPACE EUROPE 2

CODE POSTAL 91000 VILLE EVRY-COURCOURONNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
	1		100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YILMAZ Prénom(s) SERHAT
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 24/01/1986 N° département 91 Commune CORBEILLES ONNES Pays FRANCE
Adresse : N° 6 Voie Rue Jacques Decour
Code postal 91700 Commune FLEURY MEROGIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.